



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du 12 janvier 2023

Compte rendu

Présents : Marc ANGENAULT, Francis BAISSON, Christine BEFFARA, Éric DENIAU, Pascal DUGUÉ, Maryse GARNIER, Frédéric GAULTIER, Michel GUIGNAudeau, Gérard HÉNAULT, Nisl JENSCH, Bruno MÉREAU, Sophie METADIER, Jacky PÉRIVIER, Anne PINSON, Jean-Louis ROBIN, Gilbert SABARD, Martine TARTARIN

Assistaient à la réunion : Jean-Baptiste FOUREST, Gilles CHAFFOIS, Ingrid JAMIN, Yoann RAPPENEAU, Claire SAINT-LAURENT

Assistait à la réunion en tant qu'invitée : Valérie GERVES

Absents-Excusés : Etienne ARNOULD

Secrétaire de séance : Gilbert SABARD

Energies : Présentation du projet d'une centrale photovoltaïque au sol à Descartes

(Cf. support de présentation joint en annexe)

Rapporteur : Martine Tartarin

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire pour l'installation, à Descartes, d'une centrale photovoltaïque par la société IEL Exploitation 59, installation soumise à évaluation environnementale, le dossier déposé a été transmis aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour avis, conformément aux articles L122-1 V et R122-7 du code de l'environnement.

Madame Tartarin précise que des aménagements paysagers et une franche boisée masquent le projet de l'habitation la plus proche, et que des mesures de protection de la faune et de la flore présentes sur le site sont prévues.

Monsieur Méreau indique que la ville de Descartes est favorable à ce projet.

Le projet a été présenté en séance.

Gens du Voyage : Marché pour les missions de médiation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage – Modification de marché n° 2

Rapporteur : Maryse Garnier

Par délibération en date du 20 février 2020, le Conseil communautaire a autorisé la signature du marché confiant les missions de médiation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage à l'association TSIGANE HABITAT pour un montant annuel de 246 664 € HT, soit 295 996,80 € TTC, et pour une durée ferme de 3 ans avec une possibilité de reconduction de deux fois un an. Ce marché a fait l'objet d'une première modification en plus-value autorisée par délibération du Bureau communautaire du 5 mai 2022, pour intégrer l'aire de petit passage de Chédigny.

Suite à l'aménagement d'une aire de petit passage à Villeloin-Coulangé, il a été demandé à TSIGANE HABITAT de chiffrer le coût de la gestion de cette nouvelle aire, et leur proposition financière s'élève au montant de 566,00 € HT, soit 679,20 € TTC par mois. Il convient donc de modifier le marché pour y inclure cette nouvelle prestation, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la modification de marché n°2 en plus-value avec l'association TSIGANE HABITAT pour un montant global de 8 615,78 € HT, soit 10 338,93 € TTC pour la durée restante du contrat, à savoir 15 mois et une semaine (1^{ère} période de reconduction du 08 avril 2023 au 7 avril 2024 comprise), avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n°2 en plus-value au marché public pour les missions de médiation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage avec l'association TSIGANE HABITAT – 241 rue Edouard Vaillant – BP 75825 – 37058 Tours cedex, pour un montant de 8 615,78 € HT, soit 10 338,93 € TTC.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Déchets ménagers : Contrats CITEO Emballages ménagers et papier – Avenants de prolongation des contrats « Contrat pour l'Action et la Performance » et « Papiers graphiques »

(Cf. projets d'avenant joints en annexe)

Rapporteur : Bruno Méreau

Par délibération en date du 20 décembre 2017, le Bureau communautaire avait approuvé la signature des nouveaux contrats types proposés par CITEO pour les filières de papiers graphiques et les emballages ménagers.

Le terme du « Contrat pour l'Action et la Performance 2022 » (CAP 2022) ainsi que le terme du contrat type « papiers graphiques » avaient été initialement fixés au 31 décembre 2022, date à laquelle devait expirer l'agrément de CITEO pour la période 2018 – 2022.

Par arrêté du 30 septembre 2022, l'État a souhaité étendre cette période jusqu'au 31 décembre 2023, tout en maintenant les cahiers des charges initiaux.

CITEO, dont l'agrément a été prolongé d'un an, propose en conséquence de procéder à la signature d'avenants de prolongation aux contrats dit « CAP 2022 » et « papiers graphiques ».

Le soutien annuel apporté par CITEO, dans le cadre de ces deux contrats, s'élève à environ 310 000 €.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants de prolongation aux contrats dits « Contrat pour l'Action et la Performance 2022 » et « papiers graphiques » avec CITEO.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Déchets ménagers : Réaménagement du bâtiment rue Quintefol à Loches pour créer les bureaux du Service Déchets ménagers – Plan de financement de l'opération et demande de subvention

Rapporteur : Bruno Méreau

Loches Sud Touraine est propriétaire d'une ancienne maison d'habitation située à Loches au 57 rue Quintefol présentant une surface utile de 142 m². Ces locaux, qui abritaient les bureaux de l'eau et de l'assainissement, sont maintenant inoccupés depuis le milieu de l'année 2020, suite au transfert des services sur le site de Corbery à Loches.

Il est proposé de réaménager ces locaux afin de permettre d'y regrouper les 5 agents du service déchets ménagers actuellement basés à Descartes et l'agent basé à Montrésor, et ce dans un objectif de renforcement de l'efficacité et de la cohésion de l'équipe.

Il est également rappelé que les locaux du service déchets ménagers à Descartes sont loués par la Communauté de communes pour un montant d'environ 15 000 € par an.

Les travaux, estimés à 60 000 € HT, comprennent les postes suivants :

- Le remplacement des menuiseries,
- La création d'un accès public sur rue,
- La reprise de l'ensemble de l'électricité,
- La redistribution des cloisons,
- Le rafraîchissement des locaux (sols et murs).

Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes en € HT		
Intitulé	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	% sur le global
Honoraires	4 500	Etat – DETR / DSIL	30 000	50,00%
Travaux	53 500			
Publicité/communication	2 000	Loches Sud Touraine	30 000	50,00%
Total	60 000	Total	60 000	100,00%

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération ainsi que son plan de financement tels que présentés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions nécessaires selon le plan de financement prévisionnel développé ci-dessus.

Petite enfance : Création d'une crèche à Nouans-les-Fontaines – Plan de financement et demandes de subvention

Rapporteur : Anne Pinson

La Communauté de communes Loches Sud Touraine constate une baisse du nombre de places d'accueil de la petite enfance, due à la diminution du nombre d'assistant(es) maternel(elles) en exercice (-13% entre 2018 et 2021).

Le renouvellement des professionnels de l'accueil individuel est insuffisant par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans d'autant plus qu'il est constaté une légère augmentation des naissances depuis deux années consécutives.

Sur le secteur Est du territoire, la baisse du nombre d'assistant(es) maternel(elles) est particulièrement importante. Tandis que le nombre d'enfants de moins de trois ans diminue beaucoup plus lentement. De fait, l'écart se creuse entre l'offre et le besoin (taux de couverture estimé à seulement 56% pour cette partie du territoire).

La création de 24 berceaux en accueil collectif permettrait d'améliorer le taux de couverture du territoire et surtout de son secteur Est (qui passerait à près de 70%), tout en désengorgeant la crèche de Loches, actuellement totalement saturée, qui accueille 27% d'enfants originaires du secteur Est (dont 24% domiciliés sur la commune de Genillé).

La CAF d'Indre-et-Loire confirme cette analyse et a indiqué sa volonté de soutenir financièrement ce projet.

Afin d'améliorer l'offre de service à la population dans le domaine de la petite enfance et pour répondre en partie au besoin constaté, le Bureau communautaire a, par délibération en date du 15 décembre 2022, validé le projet de création d'une structure d'accueil sur la commune de Genillé regroupant une crèche de 12 places associée à un Relais Petite Enfance, ce dernier correspondant au déplacement de l'entité existante basée à Montrésor.

En complément, et de manière indissociable de ce premier projet, la construction de manière concomitante d'un second équipement, d'une capacité également de 12 places, doit être envisagée sur la commune de Nouans-les-Fontaines, sur laquelle un besoin a été identifié.

La commune, qui a manifesté son intérêt pour accueillir un tel équipement, est en situation de proposer un terrain, sur la même assiette foncière que celle de l'école.

Une étude de faisabilité ayant été menée, la structure projetée aurait une surface d'environ 117 m² selon le détail suivant :

Type de pièce	Surface souhaitée en m ²
Hall	6,4
WC	4,2
Bureau de direction	7,4
Salle d'activité	41,5
Restauration	8
Salle de propreté	7,2
Dortoir N°1 - 6 berceaux	12,3
Dortoir N°2 - 6 berceaux	12,3
Biberonnerie	7,2
Lingerie	7,5
Ménage	3,3
Total	117,3
Ratio m²/Berceau. 7m² mini	7,31

Le plan de financement de l'opération, qui ne prend pas en compte d'acquisition foncière, pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes en € HT		
Intitulé	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	% sur le global
Honoraires	58 000	Etat – DETR / DSIL	199 600	37,34%
Travaux	454 000	CAF	228 000	42,65%
Concessionnaires	12 000			0,00%
Publicité/communication	2 000			0,00%
Taxes / assurances	8 600	Loches Sud Touraine	107 000	20,00%
Total	534 600	Total	534 600	100,00%

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette opération ainsi que son plan de financement tels que présentés ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions nécessaires selon le plan de financement prévisionnel développé ci-dessus.

Développement économique : Extension de la ZAE Node Park Touraine – Phase 4 – Plan de financement et demande de subvention

Rapporteur : Marc Angenault

La zone d'activité communautaire de « Node Park Touraine » a connu plusieurs extensions ces dernières années. La 1^{ère} et la 2^{ème} tranche ont été aménagées à la fin des années 2000. En 2018, Loches Sud Touraine a réalisé la phase 3 avec la viabilisation de 8 ha de grandes parcelles pouvant notamment accueillir des activités de nature industrielle, autour de la rue Thérèse Planiol.

Aujourd'hui, le site d'activités « Node Park Touraine » ne peut plus proposer de fonciers de petites et moyennes surfaces aux entreprises désireuses de s'implanter sur le site.

Pour cette raison, il est proposé d'engager l'aménagement de la phase 4 d'extension de la zone d'activités.

L'aménagement consiste à créer une voirie depuis la zone artisanale (bordant la RD 32 – route de Saint Branches) jusqu'à l'extension créée en 2018 (placette de retournement rue Thérèse Planiol). L'objectif étant de créer une boucle desservant des terrains à bâtir viabilisés et de différentes tailles pour un total d'environ 7,1 ha :

- des terrains de 3 500 à 5 000 m²,
- des terrains de 5 500 m² à 20 000 m².

L'aménagement prévu comprend les éléments suivants.

- La réalisation d'une voirie desservant différents terrains à bâtir (11 branchements au minimum) et comprenant :
 - Une chaussée en enrobé de 6,50 m de large,
 - Des accotements (1,00 m de large) de part et d'autre de la chaussée,
 - Des noues paysagères (minimum 5 m de large) connectées à plusieurs bassins paysagers tampons,
 - Une bande végétalisée de 2,50 m de large,
 - Des cheminements doux (piétons/cyclistes) de 2,50 m de large,
 - Des accès en enrobé pour les futurs terrains à bâtir,
- La réalisation de parkings Poids Lourds avec un point d'information,
- La réalisation de parkings Véhicules Légers,
- La réalisation de bassins paysagers aux pentes douces pour le stockage des eaux pluviales,
- Un traitement paysager qualitatif sur l'ensemble du site avec de nombreuses plantations d'arbres et d'arbustes d'essences différentes (indigènes de préférence), adaptées au site et peu consommatrices d'eau.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses		Recettes en € HT		
Intitulé	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	% sur le global
Honoraires	72 000	Etat – DSIL/DETR	600 000	36,76%
Travaux	1 296 000			
Concessionnaires	150 000			
Publicité/communication	4 000			
Taxes / assurances	110 000	Loches Sud Touraine	1 032 000	63,24%
Total	1 632 000	Total	1 632 000	100,00%

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette opération ainsi que son plan de financement tels que présentés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions nécessaires selon le plan de financement prévisionnel développé ci-dessus.

Développement économique : Création d'un atelier-relais à Manthelan – Plan de financement et demande de subvention

Rapporteur : Marc Angenault

La Communauté de communes a développé une stratégie d'investissement dans l'immobilier d'entreprises afin d'offrir aux entreprises les capacités de se développer localement.

La Communauté de communes dispose ainsi aujourd'hui de 14 ateliers-relais répartis sur le territoire à Loches, Descartes, Preuilly-sur-Claise, Nouans-les-Fontaines et Genillé.

Le maillage de ces ateliers-relais permet de dynamiser certains secteurs géographiques du territoire et participe ainsi à son développement, le plus homogène possible.

Afin de répondre à la demande, il est envisagé la construction d'un atelier-relais à Manthelan pour y développer une offre d'accueil dans un secteur où la collectivité ne dispose actuellement d'aucune offre.

L'engagement de la consultation des entreprises pour les travaux de construction, initialement prévus dans le courant de l'année 2022, a été reporté au regard de la conjoncture économique et du montant de l'estimation du maître d'œuvre à l'issue des premières phases d'études, mais peut être désormais être reprogrammé pour 2023 sur la base d'un programme légèrement modifié.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Honoraires	41 500 €	État – DETR / DSIL – 24,74%	87 480 €
Travaux	291 600 €	CCLST – 75,26%	266 120 €
Concessionnaires	6 500 €		
Publicité, communication	3 000 €		
Taxes et assurances	11 000 €		
Total	353 600 €	Total	353 600 €

La Communauté de communes pourrait bénéficier d'un soutien financier de l'État pour cette opération et il est en conséquence proposé de solliciter les subventions correspondantes.

Il est également indiqué que le projet a été présenté au titre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et a fait l'objet d'un avis positif des services de l'État – Fiche N°52.

Monsieur Deniau demande si le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques.

Madame Tartarin répond que la toiture est conçue pour le permettre, l'idée étant de la mettre à disposition d'un opérateur contre rémunération.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette opération ainsi que son plan de financement tels que présentés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions nécessaires selon le plan de financement prévisionnel développé ci-dessus.

Développement économique : Pôle Ecoconstruction à Beaulieu-lès-Loches – Convention de mise à disposition au profit de M. Jonathan INIZAN (artiste plasticien)

Rapporteur : Marc Angenault

Monsieur Jonathan INIZAN, artiste plasticien bellilocien, a répondu à un projet artistique qui nécessite, pour sa réalisation, un espace de 10m de longueur au sol.

Par courrier en date du 14 décembre, il nous sollicite pour pouvoir occuper une partie de l'atelier du Pôle Ecoconstruction sur une période allant de 1 à 6 mois, tout en s'engageant à protéger le sol de la partie utilisée d'éventuelles dégradations.

Il est proposé de mettre à disposition de Monsieur Jonathan INIZAN une partie d'environ 50m² de l'atelier du Pôle Ecoconstruction situé aux Jardins de l'Abbaye, 1 place du Maréchal Leclerc à Beaulieu lès Loches (37600).

Il convient d'établir une convention de mise à disposition sur une période de 1 mois renouvelable selon les conditions suivantes :

- Durée : 1 mois, renouvelable par tacite reconduction 5 fois, soit 6 mois maximum, à savoir du 16 janvier 2023 au 16 février 2023.
- Redevance (y compris participation forfaitaire aux charges) : 150 € par mois.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature d'une convention mise à disposition d'une partie d'environ 50m² de l'atelier du Pôle Ecoconstruction situé aux Jardins de l'Abbaye à Beaulieu lès Loches selon les conditions citées précédemment.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Contractualisation : Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2019-2025 – Validation projets

Rapporteur : Marc Angenault

Les projets suivants sont présentés dans le cadre de la programmation du CRST :

161-CRST : Plan isolation du « Relais de Touraine » – Commune d'Abilly.

Coût de l'opération 736 075 € - Coût total éligible 182 575,47 € HT. Dotation CRST 91 200 €.

L'aide sollicitée est inscrite sur l'Axe E : Plan Climat Energie Régional – Plan isolation bâtiments publics et associatifs.

La commune va réhabiliter l'ancien bâtiment du Relais de Touraine, localisé au centre du village. Une des annexes de l'établissement a déjà bénéficié d'un soutien au titre du CRST pour sa rénovation en halles couvertes afin de permettre l'accueil du marché hebdomadaire. Cette réhabilitation permettra d'agrandir l'épicerie communale contigüe pour créer un nouveau rayon « vrac », produits locaux et épicerie fine et d'aménager une cuisine pour proposer un rayon traiteur. L'épicerie accueillera aussi un point « La Poste » dans 2 ans. Le deuxième étage sera aménagé en gîte d'étape (7 chambres).

La réhabilitation de l'ancien Relais concerne tous les travaux de réaménagement en lien avec la diversification de l'activité envisagée, les travaux de rénovation de la cuisine, des chambres, l'ouverture entre l'épicerie actuelle et le bâtiment, la transformation du bar en magasin, la création d'une pièce de vie commune, d'une salle pour les associations et de bureaux partagés.

La demande de subvention porte, quant à elle, sur la partie isolation de l'ensemble du bâtiment.

162-CRST : Aménagement de la Place de Verdun - tranche 2. Commune de Loches.

Coût de l'opération 1 468 195,10 € HT - Coût total éligible 643 328,74 € HT - Dotation CRST 220 000 €.

L'aide sollicitée est inscrite sur l'Axe C1 Aménagement d'espaces publics – Ligne 23 : Aménagement d'espaces publics.

La Ville de Loches a souhaité créer, sur un site central et stratégique en matière de développement urbain, un espace public de grande qualité permettant de relier deux sites de la Ville actuellement déconnectés du fait de la présence d'un axe de circulation important. Les aménagements vont faciliter les échanges et déplacements doux et fluidifier les liaisons vers le centre historique, mais aussi contribuer à la mise en scène et à la valorisation du patrimoine exceptionnel de ce secteur de la ville de Loches. Une première tranche de travaux a été réalisée et a bénéficié d'un soutien au titre du CRST. La présente demande porte sur la seconde tranche du projet.

L'aménagement de cette deuxième tranche avec le traitement du nœud routier par l'agrandissement du parvis Jean-Paul II, et avec le réaménagement de la Place Mazerolles et de la rue de Descartes, commerçantes, répondent à des objectifs fonctionnels et d'embellissement.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu :

- D'aménager un espace public central agréable et facilitant les déplacements doux en créant un véritable parvis en pavage en continuité de l'allée piétonne de la place de Verdun afin de faciliter la traversée piétonne ; en supprimant la voie dans le prolongement de l'avenue des Bas-Clos et les feux de circulation ; en rénovant le cheminement vers le centre ancien rue Descartes.
- De valoriser et rendre plus visible le patrimoine exceptionnel de Loches (l'église et la galerie Saint-Antoine), avec, notamment, la création d'une pergola de rosiers et une mise en lumière pertinente et discrète afin de sublimer les lieux.
- En préservant la fonctionnalité du site avec un choix des matériaux, des essences végétales, du mobilier urbain.

Les aménagements projetés répondent également à des objectifs environnementaux de réduction des îlots de chaleur urbain, avec la plantation notamment d'une vingtaine d'arbres.

Il est proposé de valider les projets présentés au titre du CRST 2019-2025, tels que décrits précédemment et récapitulés dans le tableau ci-dessous :

N° Dossier	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Localisation du projet	Coût total opération	Coût total éligible	HT/TTC	Dotations CRST
161-CRST	Plan isolation « Relais de Touraine »	Commune d'Abilly	Abilly	736 075.00 €	182 575.47 €	HT	91 200 €
162-CRST	Aménagement de la Place de Verdun - tranche 2	Commune de Loches	Loches	1 468 195.10 €	643 328,74 €	HT	220 000 €

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **VALIDE** les projets présentés tels que décrits ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Culture : Projet Artistique et Culturel de Territoire 2021 – répartition définitive de la subvention régionale

Rapporteur : Jacky Périvier

Les aides culturelles régionales proviennent d'un dispositif appelé « Projet Artistique Culturel de Territoire » (PACT). La Communauté de communes Loches Sud Touraine a signé un PACT avec la Région Centre Val de Loire pour 3 ans. 2021 représente sa troisième année.

Le PACT 2021 a été établi avec 5 partenaires :

- La Ville de Loches et ses partenaires
- L'association Nacel et ses partenaires
- L'association Yzeures'n'rock
- L'association Envie de percus
- L'association Arboredanse

La subvention régionale est calculée selon le budget artistique de la programmation présentée. En 2021, le taux d'intervention était de 39 % du montant total du budget artistique plafonné à 250 000 €. Une subvention prévisionnelle d'un montant de 97 500 € avait été fléchée pour le territoire.

La Région a versé à la Communauté de communes en 2021 **un acompte de 48 750 €**.

De nombreux événements ont été annulés jusqu'en décembre 2021. Le bilan a donc fait état d'un budget artistique réalisé inférieur à celui prévu.

La subvention régionale 2021 s'établit finalement à 80 242,88 € et se révèle inférieure à la subvention prévue.

Il est donc nécessaire de modifier la répartition des subventions aux partenaires et d'émettre des titres de reversement le cas échéant, si le montant de l'acompte versé en 2021 est supérieur à la subvention définitive.

Il est proposé la répartition suivante :

Partenaires	Budget artistique prévisionnel	Budget artistique réalisé	Subvention prévisionnelle	Acompte versé par la CC	Répartition de la subvention « PACT 2021 » suite au bilan
Loches et ses partenaires	119 850,00 €	72 082,92 €	38 500,00 €	19 250,00 €	30 371,44 €
Nacel et ses partenaires	109 592,00 €	75 185,67 €	38 500,00 €	19 250,00 €	30 371,44 €
Yzeures'n'rock	30 000,00 €	30 000,00 €	11 700,00 €	5 850,00 €	11 700,00 €
Envie de Percus	24 500,00 €	28 482,39 €	7 800,00 €	3 900,00 €	7 800,00 €
Arboredanse	2 190,58 €	0,00 €	1 000,00 €	500,00 €	0,00 €
TOTAL	286 132,58 €	205 750,98 €	97 500,00 €	48 750,00 €	80 242,88 €
Dépense subventionnable	250 000,00 €	205 750,98 €			

Le Bureau communautaire, par délibération en date du 15 décembre 2022, a autorisé le reversement anticipé du solde du PACT 2021 à l'association Yzeures'n'rock.

En réponse à une question de Madame Métadier, Monsieur Périvier confirme que la Région a effectivement revu à la baisse son soutien en réduisant son taux d'intervention de 40 à 38% du montant total du budget artistique.

Le Bureau communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** la répartition définitive de la subvention régionale « PACT 2021 » présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** l'émission de titres de recettes et le versement des soldes de subventions aux partenaires concernés selon le tableau suivant :

Partenaires	Subvention définitive PACT 2021	Déjà versé par la CC	Solde à verser	Titre à émettre
Loches et ses partenaires	30 371,44 €	19 250 €	11 121,44 €	
Nacel et ses partenaires	30 371,44 €	19 250 €	11 121,44 €	
Yzeures'n'rock	11 700 €	11 700 €	0 €	
Envie de Percus	7 800 €	3 900 €	3 900 €	
Arboredanse	0 €	500,00 €	-	500 €
TOTAL	80 242,88 €	54 600,00 €	26 142,88 €	500 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses

Présentation de la Charte du Handisport

(Cf. charte jointe en annexe)

Rapporteurs : Christine Beffara
Pascal Dugué
Michel Guignaudeau
Sophie Métadier

La validation du principe d'engagement de la Communauté de communes en faveur du Handisport et de signature de la Charte dans ce cadre sont soumises à l'avis du Bureau, avant le cas échéant, un passage en Conseil communautaire.

La Charte du Handisport, à laquelle il a été proposé de souscrire, définit, sur le territoire d'Indre et Loire, les mesures et les engagements pour faire valoir le droit à la pratique des activités physiques et/ou sportives, pour toutes les personnes porteuses d'un handicap physique et/ou sensoriel.

La Charte du Handisport stipule que les élus et les responsables politiques, les acteurs du sport, de la santé, du social, de l'éducation et du champ du handicap doivent travailler de pair pour impulser la politique sportive dans le département et faire valoir l'accès au sport, pour les personnes qui présentent un handicap physique et/ou sensoriel.

La Charte du Handisport détermine jusqu'aux Jeux Paralympiques de Paris 2024, les valeurs, les principes et les stratégies d'actions pour implanter massivement dans le département d'Indre-et-Loire, la pratique des activités physiques et/ou sportives pour le public en situation de handicap physique et/ou sensoriel.

La Charte du Handisport s'adresse à l'ensemble des acteurs signataires qui œuvrent dans le champ du sport, du handicap, de la santé, du social et de l'éducation, y compris les instances locales ainsi que les élus et les responsables politiques.

Madame Beffara indique que l'engagement dans la charte du Handisport s'inscrit dans le prolongement des travaux et actions de différentes natures menés dans le cadre de la commission intercommunale d'accessibilité et du contrat local de santé qui vient d'être renouvelé.

Elle précise que la contribution de la communauté de communes est attendue, notamment pour mener des actions de promotion, de coordination et de porter à connaissance aux personnes porteuses de handicap des possibilités offertes sur le territoire notamment par des associations déjà mobilisées, et qui disposent de sections Handisport ou rendent possible l'accueil dans certaines activités, ou sont en réflexion.

Monsieur Guignaudeau souligne, qu'au-delà de sa valeur d'engagement moral et de la contribution attendue de la communauté de communes et des communes, la charte rappelle le droit aux personnes porteuses de handicap à pratiquer une discipline sportive, qu'il s'agisse de sport adapté ou de Handisport, et donc de pouvoir avoir accès aux équipements sportifs qui doivent être rendus accessibles, ce qui est très largement le cas pour les équipements communautaires.

Le Bureau communautaire demande que les discussions soient poursuivies avec le Comité Départemental du Handisport d'Indre-et-Loire en vue de l'adhésion de la communauté de communes à la charte du Handisport.

GEMAPI : bassin versant de l'Indre – Etude « Hydrologie, Milieu, Usages Climat »

(Cf. carte des périmètres de compétence sur le bassin versant de l'Indre)

Rapporteur : Jean-Louis Robin

Monsieur Robin fait part de la réflexion actuellement menée quant à l'opportunité d'engager une étude dite HMUC, pour Hydrologie-Milieu-Usages-Climat, sur le bassin versant de l'Indre en concertation avec les syndicats compétents en matière de GEMAPI concernés, à savoir le SAVI 37 et le SABI 36. Sont également associés l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Les objectifs principaux d'une telle étude sont :

- D'affiner les connaissances sur l'adéquation du besoin par rapport à la ressource
- D'estimer les tendances des évolutions climatiques, démographiques et économiques
- D'adapter la gestion de la ressource et de définir un volume prélevable

Monsieur Robin rappelle que le bassin versant de l'Indre s'étend sur 3 500 km² et 4 départements (Creuse, Cher, Indre et Indre-et-Loire) et comprend 55 masses d'eau de surface.

Dans la mesure où, ni la communauté de communes, ni les deux syndicats susmentionnés, ne sont en capacité de mener une telle analyse sur l'ensemble du bassin versant, il est proposé de solliciter l'Etablissement Public Loire afin de lui confier le portage de cette étude et ainsi bénéficier de son expertise et de son expérience des études HMUC qu'il a déjà menées à plusieurs reprises.

Le coût d'une étude HMUC sur le bassin versant de l'Indre est estimé à 350 000 € TTC avec une aide possible de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 70 % de ce montant.

Le reste à charge serait à financer entre la communauté de communes, le SAVI 37 et le SABI 36, avec une participation éventuelle de l'Etablissement Public Loire dans la mesure où l'étude est utile pour préfigurer le SAGE à l'échelle du bassin versant de l'Indre dont l'élaboration a été prescrite par le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027.

Le Bureau communautaire autorise la poursuite des échanges avec les partenaires institutionnels, techniques et financiers quant à l'opportunité et au financement de cette étude et valide le principe, le cas échéant, d'un portage par l'Etablissement Public Loire qui sera donc sollicité.